

## Observation n°5

Déposé le 27 Septembre 2019

Par ASSOCIATION STOP CARRIERE

Bonjour,

Concernant la réduction de la zone NC, secteur de VILLETTE, la société CMCA demande de retirer des parcelles dans la modification actuelle du PLU (cf leur courrier du 18.09.19).

Ils avancent qu'elles doivent rester en zonage NC, alors qu'elles doivent repasser en zone A comme initialement. Elles ne font pas partie de leur périmètre d'exploitation.

Il s'agit des 3 parcelles :

\* 449,

\* 450,

\* 476.

Donc, il convient bien de les sortir de la zone NC au profit de la zone A, comme demandé par la Mairie d'AIME dans l'enquête publique en cours (page 21).

De plus, bien laisser la route d'accès qui est prévue dans le plan parcellaire (chemin rural de la Ravoire).

Cordialement.

---

---